

## DANS LES COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES

### ALLEMAGNE

- \* *Le sport ne deviendra pas une "institution d'Etat".*  
"A aucun prix, même à celui de toutes les médailles du monde, nous ne sommes disposés à limiter la liberté et l'indépendance des associations et fédérations sportives" ont déclaré MM. Ernst BENDA, ministre de l'Intérieur et Willi DAUME, président du Comité national olympique, lors d'une réunion d'information de la commission du Bundestag ayant compétence sportive.
  
- \* *Jour de fête du sport allemand à Francfort sur le Main.*  
Le maître Herbert VON KARAJAN, lui-même ardent défenseur des activités sportives qu'il pratique avec sûreté, a dirigé le 30 janvier dernier l'Orchestre Philharmonique de Berlin. Parmi les athlètes les plus attentifs mentionnons les jeunes nageuses Uta FROMMATER et Heike HUSTEDE (médaillées de bronze à Mexico dans le 4x100m. 4 nages), le cavalier Hans-Günther WINKLER, champion olympique de saut d'obstacles individuel en 1956, par équipes en 1956, 1960, 1964, 5e du grand prix olympique de sauts d'obstacles à Mexico, Willi HOLDORF, champion olympique 1964 du décathlon et Hans-Joachim WALDE, 3e de la même épreuve, second en 1968.

### BELGIQUE

- \* Les oppositions linguistiques entre flamands et francophones risquaient d'entraîner une scission du sport belge. A l'unanimité de ses quarante-huit fédérations, le Comité olympique belge, réuni en assemblée générale extraordinaire le 25 janvier 1969, a réaffirmé les trois principes préservant l'unité du sport belge :
  - Les structures des fédérations et du Comité olympique belge sont et demeurent unitaires;
  - Les adaptations internes, éventuellement rendues nécessaires par la situation nouvelle, relèvent de la responsabilité exclusive des fédérations et du Comité olympique belge;
  - La préparation et la participation olympiques relèvent de la responsabilité et de la compétence exclusive du Comité olympique.

